



Prévention / Sécurité

REV 1

15/05/20

COVID 19 : PROCEDURE D'ACCUEIL

Dans le cadre des mesures de sécurité sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie de CORONAVIRUS, la MJC a été contrainte de revoir son fonctionnement.

Les nouvelles mesures applicables sont décrites dans ce document. **Leur non-respect pourra éventuellement entraîner un refus d'accueil temporaire de ou des enfants**

Accueil

L'accueil des enfants se fait exceptionnellement par la baie vitrée située à l'opposé de l'entrée habituelle.

Les familles seront accueillies une par une et devront respecter la distanciation sociale (marquage au sol)

Seul les enfants inscrits pourront avoir accès aux locaux de la MJC, les parents ne pourront accompagner leurs enfants à l'intérieur. De même ils devront respecter le sens de circulation pour les piétons.

Conformément aux directives ministérielle, la température de l'enfant devra être communiqué à la personne en charge de l'accueil. Au-delà de 37,8 °C, l'enfant ne pourra être accueilli.

Si la personne en charge de l'accueil à un doute sur l'état de santé d'un des enfants, elle pourra avec l'approbation de la Présidente, ou de la Coordinatrice ou du Responsable de l'ALSH, refusé l'accès aux locaux.

Départ

Le départ des enfants se fera sous le préau devant le sas d'accueil habituel de la MJC. Les familles seront accueillies une par une et devront respecter la distanciation sociale (marquage au sol)

Voir plan ci-après

Horaires

Il est impératif pour des questions d'organisation que les horaires d'arrivée et de départ des enfants soient respectés :

Matin de 7h15 à 8h55

Midi de 11h30 à 12h15

Après-midi de 12h45 à 13h55

Soir de 17h à 18h30

La présidente de la MJC
Fabienne DEMONT



Prévention / Sécurité
COVID 19 : INSCRIPTIONS ET CAPACITE
D'ACCUEIL

REV 1
15/05/20

Dans le cadre des mesures de sécurité sanitaires mises en place, la MJC a été contrainte de revoir son fonctionnement.

Les nouvelles mesures applicables sont décrites dans ce document. **Leur non-respect pourra éventuellement entrainer un refus d'accueil temporaire de ou des enfants**

La MJC dans un souci de sécurité et d'organisation reprendra progressivement ses activités selon le programme suivant :

Attention celui-ci pourra évoluer selon les directives nationales, régionales, communales ou autres qui s'appliqueront à notre structure

Attention modification importante : Il nous est imposé de regrouper les enfants par établissement scolaire et non plus par âge. Par conséquent nous ne pouvons accueillir que les enfants de 3 établissements différents au maximum du fait la structure de nos locaux. Pour permettre une gestion optimale des espaces, nous n'accepterons les enfants d'un même établissement scolaire du moment qu'ils soient au minimum 2 (jusqu'à fin mai puis 3 à partir de juin) sauf enfants prioritaires

JOUR D'OUVERTURE 20/05/20		
Ages concernés	Capacité d'accueil	Date limite d'inscription
5-11 ans	16 enfants	Lundi 18 mai avant 10h
JOUR D'OUVERTURE 27/05/20		
Ages concernés	Capacité d'accueil	Date limite d'inscription
5-11 ans	16 enfants	Lundi 25 mai avant 10h
JOUR D'OUVERTURE 03/06/20		
Ages concernés	Capacité d'accueil	Date limite d'inscription
3-11 ans	20 enfants	Vendredi 29 mai avant 12h
JOUR D'OUVERTURE 10/06/20		
Ages concernés	Capacité d'accueil	Date limite d'inscription
3-11 ans	24 enfants	Lundi 8 juin avant 10h



Prévention / Sécurité
COVID 19 : INSCRIPTIONS ET CAPACITE
D'ACCUEIL

REV 1
15/05/20

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir s'inscrire, il faut :

- Être adhérent de la MJC
- Ne pas présenter de symptôme de maladie
- Que les deux parents travaillent
- Pour les enfants de 11 ans fréquentant un collège, le port du masque est obligatoire
- Pour les enfants de 11 ans, l'établissement fréquenté ne doit pas être dans une zone rouge

COMMENT S'INSCRIRE

- Les inscriptions pourront se faire uniquement à l'aide du nouveau bulletin d'inscription mis en place et qui devra de préférence être retourné par mail à l'adresse alsh.mjc42720@gmail.com ou à défaut par courrier
- Aucune inscription par téléphone
- Un bulletin d'inscription par enfant
- Tout enfant non inscrit dans les délais ne pourra être accueilli
- Une confirmation de validité de l'inscription ou de mise en liste d'attente vous sera obligatoirement envoyé par mail

TRAITEMENT PRIORITAIRES DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront dans un premier temps traitées par ordre chronologique.

Puis seront classés prioritaires :

- Les enfants du personnel de santé
- Les enfants du corps enseignant
- Les enfants des agents communaux
- Les fratries

La présidente de la MJC
Fabienne DEMONT



Prévention / Sécurité

COVID 19 : MISE EN ŒUVRE DES MESURES SANITAIRES

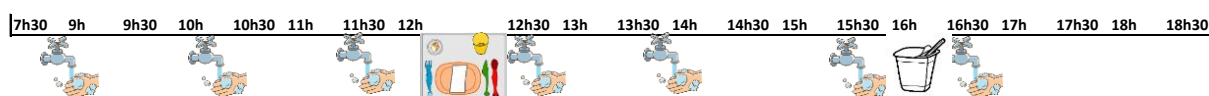
REV 1
15/05/20

Dans le cadre des mesures de sécurité sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie de CORONAVIRUS, la MJC a été contrainte de revoir son fonctionnement.

Voici les mesures sanitaires prises par la MJC

- **Lavage des mains**

Des lavages de mains sont prévus dès que nécessaire et sous la surveillance des animateurs.
Matériel mis à disposition : savon, gel hydroalcoolique, essuie main jetable
Périodicité au minimum des lavages de main e présence d'un animateur



- **Port du masque**

L'équipe d'animation sera équipée de masque
Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée su site des enfants à partir de 11 ans
Il est conseillé pour les parents même si ceux-ci n'ont pas accès à l'intérieur des bâtiments

- **Distanciation sociale**

Une distance de 1 à 1,5 mètre doit essayer d'être maintenue entre les différentes personnes
Afin de respecter ce critère de sécurité, la MJC a diminué le nombre de places d'accueil. Un balisage et marquage au sol a été mis en place.



- **Nettoyage des locaux**

Avant réouverture les locaux et le matériel ont été nettoyés et désinfectés.
Des équipements supplémentaires de nettoyage ont été mis à disposition de l'équipe d'animation (lingettes désinfectantes, spray désinfectant) afin de procéder à un nettoyage dès que nécessaire.



Prévention / Sécurité
COVID 19 : MISE EN ŒUVRE DES MESURES
SANITAIRES

REV 1
15/05/20

- **Matériel d'activité**

Chaque enfant se verra remettre une pochette dans laquelle se trouvera un kit de matériel de base qui lui sera attribué à lui uniquement.

Le matériel des activités proposées est systématiquement désinfecté avant et après usage. Chaque enfant dispose individuellement du matériel nécessaire à l'activité afin d'éviter le prêt de matériel entre enfants

- **Objet personnel**

Les enfants ne pourront apporter aucun objet à la MJC (y compris sucette et doudou). Seuls les vêtements de rechange en cas d'accident seront acceptés dans un sac plastique étiqueté.

- **Contactez la coordinatrice, le responsable secteur ALSH 3-11 ans, les animateurs**

En cas de souhait d'avoir une discussion, avec l'un des membres de l'équipe et plus particulièrement, nous vous demanderons de bien vouloir prendre un rdv.

Ce rdv se tiendra dans un coin de l'espace extérieur car les parents n'ont pas accès aux locaux de la MJC et le port du masque sera obligatoire

Nous vous conseillons si possible de contacter par mail, la coordinatrice Karine DUPEROUX, coordo.mj42720@gmail.com, 06.84.08.50.32 ou la Présidente de l'association, Fabienne DEMONT, contact.mjc42720@gmail.com car l'équipe n'a pas encore repris à temps plein.

La présidente de la MJC
Fabienne DEMONT0



Prévention / Sécurité
COVID 19 : PLAN D'ACCES AU BATIMENT

REV 1
15/05/20

